https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2010-515-du-18-mai-2010-relatif-au-programme-pluriannuel-regional-de-gestion-du-risque/
Décret n° 2010-515 du 18 mai 2010 relatif au programme pluriannuel régional de gestion du risque
18/05/2010
La gestion du risque correspond ici aux actions mises en oeuvre pour améliorer l’efficience du système de santé, c’est-à-dire le rapport entre sa qualité et son coût. Le programme décline au niveau régional les actions prévues notamment dans le cadre du contrat entre l'Etat et l'Union des caisses d'assurance maladie visant à promouvoir des actions relatives à la prévention et l'information des assurés, ainsi qu'à l'évolution des pratiques et de l'organisation des professionnels de santé et des établissements de santé, de manière à favoriser la qualité et l'efficacité des soins.